



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 5.0

N° de la demande : 2010-3268

Demande : Nouvelle LMR pour une MAQT déjà évaluée

Produit : Herbicide Triclopyr BEE de qualité technique

Numéro d'homologation : 21052

Matières actives (m.a.) : Triclopyr (TPR)

N° de document de l'ARLA : 2129429

But de la demande

La matière active de qualité technique, à savoir l'herbicide Triclopyr BEE de qualité technique, est actuellement homologuée au Canada. Cette demande vise à établir une limite maximale de résidus pour les résidus de triclopyr dans et sur le riz importé.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluations sanitaires

Pour justifier l'établissement d'une limite maximale de résidus pour le riz importé, les données sur les résidus obtenues à partir d'applications foliaires au cours d'essais sur le terrain menés aux États-Unis ont été examinées pour le riz. En outre, une étude sur la transformation du riz traité a été examinée pour déterminer le potentiel de concentration des résidus de triclopyr dans les produits transformés.

Recommandations relatives à la LMR

En fonction des données sur les résidus, une limite maximale de résidus pour les résidus de triclopyr dans et sur les grains de riz sera établie, conformément au tableau 1. Les résidus de triclopyr dans les produits transformés seront couverts par la limite maximale de résidus proposée pour le produit alimentaire brut.

Tableau 1. Résumé des données d'essai sur le terrain et des données de transformation utilisées pour fixer la limite maximale de résidus

Denrée	Méthode d'application/	DAAR (jours)	Résidus (ppm)	Facteur de transformatio	LMR fixée à	LMR recommandé
--------	------------------------	--------------	---------------	--------------------------	-------------	----------------

	Dose d'application totale (g de m.a./ha)		Min.	Max.	n expérimental	l'heure actuelle	e
Riz	Application foliaire/ 560	42-87	<0.05	0.12	--	aucune	0,3 ppm (grain de riz)

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

Aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

À la suite de l'examen de toutes les données disponibles, une limite maximale de résidus de 0,3 ppm est recommandée pour les grains de riz importés. Les résidus de triclopyr dans les grains de riz importés à des teneurs ne dépassant pas la limite maximale de résidus établie ne présenteront de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

References

- 1936701 1988, Residues of Triclopyr, 3,5,6-Trichloro-2-pyridinol, and 2-Methoxy-3,5,6-trichloropyridine in Rice After Treatment with Garlon 3A Herbicide. DACO 7.4.1.
- 1936707 1989, Residues of Triclopyr, 3,5,6-Trichloro-2-Pyridino., and 2-Methoxy-3,5,6-trichloropyridine in Rice Process Fractions from Rice Treated with Garlon 3A Herbicide. DACO 7.4.5.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2012

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.